

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de VILLEY SAINT ETIENNE
Séance du 16 Juin 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale du 09 Juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, le 16 Juin 2015 à 20 heures 30 en Mairie de Villey-Saint-Etienne.

Sont présents : Monsieur COUTEAU Jean-Pierre, Monsieur JACQUOT Alain, Monsieur DEVAUX Jean-Pierre, Monsieur BARAD Bernard, Monsieur DEJAY Constant, Monsieur CUNIS Jean-Paul, Monsieur BONNET Daniel, Madame LECLER Sylvie, Madame VUILLAUME Claude, Madame HERGOTT Dominique, Madame VERBEYST Delphine, Madame VOSGIEN Delphine, Madame BATTIN Marie-Pierre.

Sont excusés : Monsieur GERVAIS Robert, Madame WALTHER Anne.

Procurations : Madame WALTHER Anne donne procuration à Madame VUILLAUME Claude

Nombre de conseillers en exercice : **15** Nombre de votant : **14**
Madame VUILLAUME Claude, **secrétaire de séance.**

40-2015 : MOTION –A 31 BIS

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire,

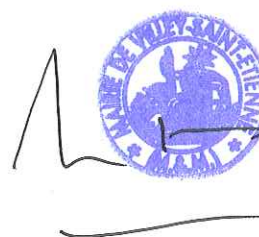
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la motion « A 31 bis » contre le barreau autoroutier Gye-Dieulouard.

Fait et délibéré ce jour en séance et tous les membres présents ont signé au registre.

DCM rendue exécutoire ce jour,
Dépôt en Sous-préfecture de Toul
Le 29 Juin 2015

Pour extrait conforme à Villey Saint Etienne
Le 16 Juin 2015,
Le Maire,



MOTION A 31 Bis

Si le constat d'une congestion du trafic aux heures de pointe sur l'A 31 entre Toul et Nancy est partagé ;

Les raisons et les solutions sont différentes du projet A 31 bis et en particulier le barreau autoroutier entre Gye et Dieulouard, qui apparaît aujourd'hui comme une aberration et antinomique avec les critères du développement durable.

L'addition du trafic résidence-emploi et l'intensité du transit européen de la mer du nord vers le sud, qui n'est pas sans poser de question sur la régulation du fret routier en Europe ; mais aussi l'augmentation du trafic Est/Ouest (RN 4 – A 33), c'est bien la conjonction de ces trafics qu'il faut analyser.

L'éventuel barreau autoroutier, à péage, ne capterait qu'une partie (et encore) du trafic A 31 en direction de Toul.

Par ailleurs ce barreau s'avérerait fortement **destructeur** du patrimoine naturel (forêt, terres agricoles, couloir écologique dans les vallées de la Moselle et du Terrouin, Paysages et Espaces Naturels Sensibles, mais aussi du patrimoine historique (fort et ouvrages militaires du Vieux Canton qui constituent un véritable conservatoire national de la fortification du début du XXe s, chapelle de Libdeau)

- **Génant** pour les riverains notamment certains villages alors entourés par deux autoroutes en surplomb,
- **Cher** pour un coût évalué à au moins 500 Millions €uros sans prendre en compte les mesures de compensation,
- **Dangereux** au vu des questions liées aux failles géologiques sur l'axe Toul-Dieulouard, au vu des risques liés aux nappes d'eau qui alimentent en eau potable les Commune du secteur, **inefficace sur le plan économique**, considérant que les principales zones d'activités du secteur sont déjà embranchées sur l'A 31 (Velaine, Gondreville, Villey St Etienne et Toul),

sur le plan de la mobilité considérant l'hypothèse insuffisante (quoique trop optimiste) du trafic capté pour apporter une réelle solution du trafic au droit de Nancy.

Si nous sommes opposés au barreau Gye-Dieulouard, nous sommes force de proposition pour répondre à la problématique posée à l'aune du XXIe s :

- Un réel report mondial du fret européen sur le ferré et le fluvial assorti de mesures incitatives (écotaxe, concurrence des operateurs,...)

- La mise à 2x3 voies sur l'A 31 entre Toul et Nancy, puis jusque Nancy Brabois sur l'A33. Permettant la mise aux normes environnementale dans la traversée du Massif de Haye et assorti de mesures incitatives (respect des mesures réglementaires : ne pas doubler, laisser une distance ; une voie réservée pendant les heures de pointe aux transports collectifs : autocar, taxi covoiturage)
- Une politique régionale coordonnée pour les transports collectifs inter-urbains (A.O.T) et urbains (Nancy-Toul)
- Des aménagements si nécessaires : Sortie d'autoroute à Laxou, RD 611 à Belleville et à la queue de chat de Toul.

Nous demandons expressément une étude indépendante de ces questions et propositions qui préservent l'avenir, respectent le cadre de vie et l'environnement, prennent en compte le développement économique de notre secteur.

